

**PROCES-VERBAL CONDENSE**  
**de la séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 05 décembre 2016**

---

**Compte-rendu des commissions**

Les présidents des commissions donnent un rapide aperçu du travail effectué depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- CMAJD : 11 octobre
- Commission des Sports : 14 octobre
- Commission Scolaire : 19 octobre
- Commission Technique : 27 octobre
- CCAS : 6 septembre, 25 octobre et 22 novembre

**Reconduction de marchés pour 2017**

Les marchés suivants :

- maintenance de la voirie - Titulaire du marché : Entreprise COLAS
- espaces verts - Titulaire du marché : Association EDS
- restauration scolaire – Titulaires des marchés : SODEXHO et MAISON POUR TOUS/MJC
- assurances communales – Titulaire des marchés :
  - Lot « Dommages aux biens » : Cabinet SMACL
  - Lot « Responsabilité civile » : Cabinet BIANCHI
  - Lot « Flotte automobile » : Cabinet SMACL
  - Lot « Risque statutaire du personnel » : Cabinet DEXIA-SOFCAP
  - Lot « Protection juridique des agents et des élus » : Cabinet MOUREY-JOLY

ont été conclus pour une période de 3 à 5 ans suite à des appels à la concurrence.

Une délibération de reconduction annuelle est nécessaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

**Réhabilitation de l'ancien Norma : approbation d'avenants**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien Norma en locaux associatifs, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants suivants :

<b>Lot</b>	<b>Montant du marché de base</b>	<b>Modifications PV = plus-value MV = moins-value</b>	<b>Montant de l'avenant</b>	<b>Montant du marché avec avenant</b>
4 - Couverture	58 066,99	PV habillage chéneau tôle	1 401,61	59 468,60
7 - Plâtrerie	32 155,24	PV cloison acoustique salle musique	3 087,86	
		PV doublage mur mitoyen garage	558,83	
		PV plafonds coupe-feu (demandé par le bureau de contrôle APAVE)	3 309,25	39 111,18
8 - Electricité	44 088,80	PV ajout d'une tête de détection incendie	581,75	
		PV ajout alimentation électrique cuve à eau extérieure	461,58	45 132,13
9 - Sanitaire	13 188,00	PV modification chauffe-eau	178,00	13 366,00
10 - Chauffage	82 720,60	PV déplacement radiateur et bouches VMC supplémentaires	934,49	83 655,09
12 - Carrelage	34 033,31	PV mise en œuvre d'une chape de 9 cm	1 760,00	35 793,31
13 - Menuiserie bois	27 549,00	MV caisson cache tuyaux	-384,00	

		MV modification cylindres à combinaison	-1 200,00	25 965,00
18 - Isolation extérieure	49 949,10	PV produit anti graffitis sur murs	994,31	50 943,41
20 - Electroménager	1 833,16	MV pose électroménager	-50,00	1 783,16
21 - VRD	27 979,50	MV cheminement (pas japonais)	-300,00	27 679,50

Montant HT initial de l'ensemble des lots des marchés : 527 209,65 €

Montant HT des avenants : 11 333,68 € soit 2,15 % du montant initial

Montant HT de l'ensemble des lots des marchés avec avenants : 538 593,33 €

Délibération approuvée à l'unanimité moins 2 voix contre.

### **Transformation de l'ADAUHR en ATD**

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), créée en 1984, est une régie personnalisée départementale depuis 2006, qui exerce son activité dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la construction, du patrimoine et de l'information géographique.

L'évolution réglementaire liée à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, impose une modification de la nature juridique et des statuts de l'ADAUHR pour pérenniser son activité, notamment celle d'assistance et de conseils apportés gratuitement aux collectivités.

Cette modification statutaire passe par la transformation de l'ADAUHR en Agence Technique Départementale (ATD) selon l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence technique départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Une délibération concordante des collectivités territoriales adhérentes est nécessaire.

Approbation est donnée à l'unanimité.

Par ailleurs, M. WETTER a été désigné en tant que représentant de la collectivité pour assister aux assemblées générales.

### **Adhésion de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération au SIVOM de la région mulhousienne pour les missions de gestion des déchets**

La fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté d'agglomération M2A et de la communauté de communes Porte de France Rhin Sud entraîne une nouvelle procédure d'adhésion au SIVOM pour les missions de gestion des déchets.

Par délibération du 17 octobre 2016, le SIVOM a approuvé l'adhésion de la nouvelle communauté d'agglomération.

Cette décision nécessite l'accord des communes et structures membres du Syndicat.

Accord est donné à l'unanimité.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2015**

#### **1) Budget principal**

Les résultats de clôture de l'exercice 2015 s'établissent comme suit :

- Pour la section d'investissement : - 1 608 397,94 €

- Pour la section de fonctionnement : + 500 993,84 €

Il convient de reprendre au budget supplémentaire les résultats cumulés de l'exercice 2015 du budget principal, à savoir :

- Au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 1 608 397,94 € reprise en dépenses lors du budget supplémentaire
- Au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 500 993,84 € reprise en recettes lors du budget supplémentaire.

## 2) Budget Eau

Les résultats de clôture de l'exercice 2015 s'établissent comme suit :

- Pour la section d'investissement : - 61 043,34 €
- Pour la section d'exploitation : 212 267,62 €

Il est proposé d'affecter ces résultats :

- Au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour la somme de 61 043,34 € reprise en dépenses d'investissement lors du budget supplémentaire
- Au compte 1068 « Autres réserves » pour la somme de 212 267,62 € reprise en recettes lors du budget supplémentaire.

Délibération approuvée à l'unanimité moins 3 abstentions.

## **Budget Eau : participation 2016 au budget général de la commune**

Les services municipaux administratifs et techniques sont amenés à effectuer différentes prestations pour le budget annexe Eau.

Ces prestations sont fixées, en ce qui concerne les frais de personnel, sur la base de coûts réels et en ce qui concerne les frais administratifs, sur la base de forfaits.

L'ensemble de ces coûts, pour l'année 2016, est évalué à 25 000 € comprenant des frais de personnel pour 13 000 €, des frais administratifs pour 10 000 € et des frais de transport et mise à disposition de véhicules pour 2 000 €

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **Budget supplémentaire de l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2016 qui se présente comme suit :

### **Budget Principal**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
. de fonctionnement	550 500,00 €	550 500,00 €
. d'investissement	<u>2 254 997,94 €</u>	<u>2 254 997,94 €</u>
Total	2 805 497,94 €	2 805 497,94 €

Budget principal approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

### **Budget Eau**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
. de fonctionnement	5 500,00 €	5 500,00 €
. d'investissement	<u>497 267,62 €</u>	<u>497 267,62 €</u>
Total	502 767,62 €	502 767,62 €

Budget Eau approuvé à l'unanimité.

### **Fixation de la surtaxe communale 2017 sur le prix de l'eau**

Comme les années précédentes, il est demandé aux communes membres du Syndicat de délibérer sur la surtaxe communale sur le prix de l'eau avant le 31 décembre afin de pouvoir appliquer le tarif réel du m<sup>3</sup> d'eau dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir, pour l'exercice 2017, la surtaxe communale sur le prix de l'eau à 0,4243 €par m<sup>3</sup>.

Proposition approuvée à l'unanimité.

### **Dépenses d'investissement : report de crédits**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des montants inscrits au budget de l'année précédente du fait de l'absence de report de crédits.

### **Reconduction de la ligne de trésorerie pour 2017**

Depuis plusieurs années, la commune est titulaire d'une ligne de trésorerie. Pour l'exercice 2017, il est proposé de maintenir cette ligne à 2 M€

D'après la consultation effectuée auprès de cinq établissements financiers, la meilleure proposition a été remise par le Groupe Caisse d'Epargne, titulaire actuel de la ligne de trésorerie, aux conditions suivantes : taux révisable EONIA (0,00 %) + marge de 1,00 % (pour mémoire 2016 : taux EONIA (+ 0,35 %) et marge de 1,40 %).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **Tarifs communaux 2017**

Comme convenu lors de la séance du 30 novembre 2015, il est proposé cette année de scinder ce qui est funéraire (concessions au cimetière) de ce qui est festif (location de matériels et de salles), ce qui permettra une fixation différenciée des tarifs.

Pour 2017, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs communaux, sauf pour les locations de salles et de matériels qui augmentent de 1,5 %.

Délibération approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Il est proposé le versement d'une caution lors de la location de matériel, celui-ci revenant parfois dans un triste état. Ce point sera discuté en commission culturelle. Il est également demandé à cette commission de fixer les tarifs pour la location des salles de la mairie et de de la Maison des Associations.

### **Avance de subvention sur l'exercice 2017**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la subvention suivante à titre d'avance sur l'exercice 2017 :

- Maison Pour Tous ..... 20.000 €

### **Mulhouse Alsace Agglomération : attribution du fonds de concours 2016**

Par délibération du 30 mars 2015, le Conseil d'Agglomération de m2A a décidé de reconduire le dispositif de fonds de concours à destination des communes pour la période 2015-2020.

Pour l'année 2016, notre commune est éligible à ce fonds de concours pour un montant de 26 704 € Il est prévu de l'affecter au projet d'extension de la ludothèque.

Le versement de cette contribution doit faire l'objet d'une délibération annuelle.  
Accord est donné à l'unanimité.

#### N.B. :

Jusqu'en 2020, le fonds de concours attribué à notre commune évoluera comme suit :

- 26 704 € en 2016
- 40 057 € en 2017, 2018, 2019 et 2020.

### **Attributions de subventions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

IEM les Acacias Pfastatt.....	500,00 €
<i>. participation à un séjour en montagne</i>	
Maison pour Tous/MJC Pfastatt.....	22 324,00 €
<i>. participation au périscolaire mai à octobre 2016 (remboursée par m2A)</i>	
Association « Les Enfants de Mara » Pfastatt .....	380,00 €
<i>. subvention de fonctionnement 2016</i>	
Union Musicale Pfastatt.....	2 590,00 €
<i>. mise à disposition du Foyer Schoff pour diverses activités : 2 000 €</i>	
<i>. remboursement taxes foncières 2016 : 590 €</i>	
Société d'Arboriculture Pfastatt .....	180,00 €
<i>. participation aux activités</i>	
Association des Pêcheurs à la ligne Pfastatt .....	1 259,00 €
<i>. remboursement taxes foncières 2016</i>	
Ecole du Fehlacker Pfastatt .....	1 092,00 €
<i>. subvention classe verte</i>	
Mercredis de Neige Pfastatt.....	485,00 €
<i>. participation au passage des étoiles des jeunes skieurs saison 2015-2016</i>	
- Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs (OMSAL) Pfastatt .....	16 000,00 €
<i>. participation aux animations d'été 2016 : 6 500,00 €</i>	
<i>. participation aux animations sportives et culturelles</i>	
<i>année scolaire 2016-2017 : 9 500,00 €</i>	

### **Personnel communal : instauration d'un nouveau régime indemnitaire**

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a institué un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, dénommé RIFSEEP.

Le RIFSEEP va, d'ici fin 2016, remplacer la plupart des primes et indemnités existantes dans la Fonction Publique d'Etat. Il deviendra le nouvel outil indemnitaire de référence.

Dans la mesure où ce dispositif a vocation à être transposé à la Fonction Publique Territoriale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est nécessaire de prendre une délibération approuvant son instauration.

Le Comité Technique, en séance du lundi 28 novembre, a émis un avis favorable.

Délibération approuvée à l'unanimité moins 2 voix contre.

### **Modification des horaires d'ouverture de la mairie**

Actuellement, les horaires de travail du personnel correspondent exactement aux horaires d'ouverture de la mairie. Ceci ne laisse au personnel le moindre moment de répit pour travailler sereinement sur les dossiers.

Il est à noter que nous sommes la seule collectivité dans ce cas.

C'est pourquoi, il est envisagé de modifier les horaires actuels comme suit :

Lundi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Mardi : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h00

Vendredi : de 7h30 à 13h00.

Avantage de ces horaires variables : ouverture un jour à 7h30, entre midi et 13h00 et un soir jusqu'à 18h00.

Durant les plages fixes (29 heures), l'ensemble du personnel devra être présent. Le reste du temps (plages mobiles) est laissé à l'initiative de chaque agent, sachant qu'il devra respecter sa durée hebdomadaire de travail.

Le personnel et le Comité Technique ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Ce point a donné lieu à débat, notamment sur une ouverture élargie au-delà de 18h00, entre midi et 14 heures, ainsi que sur une harmonisation des horaires.

M. le Maire propose de faire un essai sur six mois et de revoir les horaires si constat d'une carence. Il suggère également de questionner les usagers par le biais d'une enquête.

Proposition approuvée à l'unanimité moins 3 abstentions.

### **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2015. Ce rapport, dont une copie était annexée à l'ordre du jour, est présenté par le Maire dans le cadre de la loi n° 95-100 du 2 juillet 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

### **Mulhouse Alsace Agglomération : rapport d'activités 2015**

La M2A nous a transmis son rapport d'activité 2015 pour communication au Conseil Municipal.

Cette année, il est proposé une nouvelle présentation permettant de mieux valoriser les projets menés au profit des concitoyens et de l'attractivité du territoire.

Un exemplaire du rapport a été annexé à l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'avis de l'Assemblée, les textes n'imposent aucune formule particulière et il est proposé que le Conseil Municipal prenne acte du rapport d'activité 2015 de la m2A.

## **Communications et divers**

### **Points évoqués :**

- Affaissement de la chaussée rue d'Illzach : le trou a été comblé et l'enrobé sera posé vers mi-décembre si la météo le permet
- Marché de Noël : grande réussite due notamment à l'osmose entre les membres de l'OMSAL, les employés communaux et les bénévoles. La circulation a été revue pour le 2<sup>ème</sup> week-end afin de sécuriser la sortie des visiteurs du marché
- La fête de Noël des personnes âgées aura lieu le 10 décembre.
- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, instituant des funérailles républicaines. Cette loi stipule que « Chaque commune, dès lors qu'elle dispose d'une salle municipale adaptable, met celle-ci à disposition des familles qui le demandent et garantit ainsi l'organisation de funérailles républicaines qui leur permettront de se recueillir. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, cette mise à disposition est gratuite. A la demande de la famille du défunt, un officier de l'état civil de la commune peut procéder à une cérémonie civile ». Non applicable à Pfastatt vu qu'aucune salle municipale n'est adaptée pour cela.